

Il appartient au client de fournir à l'agence ADICOM les éléments graphique tel que (logo, carte de visite, vignette ect...) nécessaires à la mise en page de son annonce.

- Les logos devront avoir une largeur maximale de 200 pixels,
- La taille maximale en largeur de toute autre image sera de 500 pixels ,
- Le format d'image pour la mise en page des annonces sera en JPEG (.jpg).

Par soucis de performance et respect du standard de notre affichage, nous vous informons que tout élément graphique sera exporté au [format JPEG](#) et que les métadonnées seront effacées par l'  
[équipe chargée de la mise en page des annonces](#)

La société ADICOM ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la qualité des images fournies dans la mise en page des annonces.